

### Le processus «par étapes»

---

5.1 Dans son étude et son évaluation des propositions de la réforme, le comité est de plus en plus conscient que le processus semble conditionner la réforme. Le comité a déjà fait part de nombreuses préoccupations à cet égard, qu'il explique davantage dans le présent chapitre.

5.2 Le comité admet les avantages de gagner les provinces à l'idée de la taxe de vente multi-stades, tout en sachant bien que cela ne peut pas se faire instantanément. Néanmoins, la mise en vigueur de la réforme fiscale en deux étapes, sans qu'il ne soit prévu de calendrier précis pour la deuxième étape, complique énormément le processus de la réforme. Voici, parmi de nombreuses autres, les réserves que le comité désire formuler:

- L'opinion générale extrêmement favorable que le comité a des grands axes du Livre blanc exposés au chapitre II tombe s'il n'y a pas de deuxième étape de la réforme.
- Pour ce qui est de l'efficacité, presque tous acceptent le fait que la très maladroite TVF doit être remplacée par une quelconque version de la taxe à la valeur ajoutée. On imagine difficilement que le gouvernement puisse avoir l'intention d'ouvrir la frontière canadienne au libre-échange avec les États-Unis tout en gardant la TVF, dont les lacunes sont pourtant amplifiées par les propositions de la première étape.
- La promesse d'offrir aux Canadiens à revenu moyen un répit fiscal au cours de la deuxième étape laisse le comité perplexe. L'intention du gouvernement est-elle de lancer un autre débat sur les taux et les paliers de l'imposition au cours de la deuxième étape? Le gouvernement n'aura-t-il pas alors, une fois encore, à « acheter » la complicité de tous les intérêts spécialisés? Il est presque certain qu'un